

A photograph of three diverse young adults (two women and one man) smiling and giving thumbs up. They are wearing casual clothing like hoodies. The woman on the left is wearing an orange hoodie, the man in the middle is wearing a grey hoodie, and the woman on the right is wearing a red hoodie. They are holding books or folders. The background is a bright, out-of-focus indoor setting.

LYCÉE

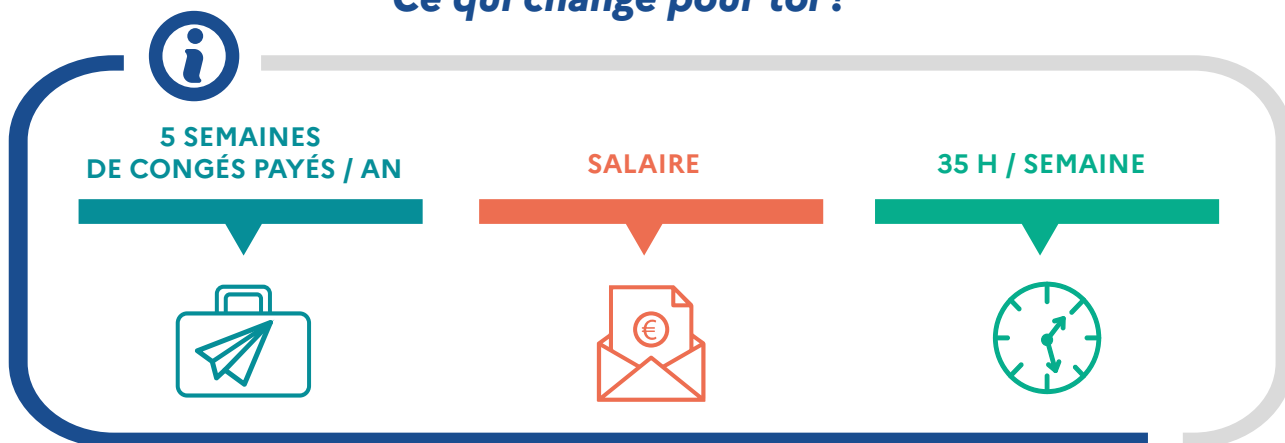
-
- A collage of images showing various people in different professions and settings, including a chef, a scientist, a construction worker, a baby, and a person using a microscope.

TON ATOUT : OBTENIR UN DIPLÔME ET UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE « TOUT EN UN »

***Tu es autonome
ET motivé !***



Ce qui change pour toi !



Renseigne-toi auprès de :

➔ ton professeur principal ou de ton DDFPT,
qui te donnera la démarche à suivre pour devenir apprenti(e)
au lycée.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS À L'APPRENTISSAGE ?

- avoir entre **16 et 29 ans** (15 ans si sorti de 3ème),
- signer un contrat pour une durée de **6 mois à 3 ans**.

QUELS SONT MES DROITS AU SEIN DE L'ENTREPRISE ?

- **2.5 jours** de congés payés par mois, soit 5 semaines par an (hors temps de formation),
- **5 jours** consécutifs de révision avant les examens,
- une rémunération selon son âge et son niveau d'étude (voir tableau),
- des aides au 1er Équipement professionnel, aides à l'hébergement et la restauration.

À QUELLE RÉMUNÉRATION PUIS-JE PRÉTENDRE ?

- Une rémunération exonérée d'impôt sur le revenu.
SMIC au **01/06/2026**: brut mensuel à **1 867,02 €**; brut horaire à **12,31 €**.

SITUATION	16-17 ANS	18-20 ANS	21-25 ANS	26 ANS ET PLUS
1^{re} année	27% du SMIC, soit 504,09 €	43% du SMIC, soit 802,82 €	Salaire le + élevé entre 53% du SMIC, soit 989,52 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le Smic, soit 1 867,02 € et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2^e année	39% du SMIC, soit 728,14 €	51% du SMIC, soit 952,18 €	Salaire le + élevé entre 61% du SMIC, soit 1 138,88 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	
3^e année	55% du SMIC, soit 1 026,86 €	67% du SMIC, soit 1 250,90 €	Salaire le + élevé entre 78% du SMIC, soit 1 456,27 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	

Les chiffres indiqués sur la grille ci-dessus et sur le simulateur ne tiennent pas compte des conditions particulières plus favorables appliquées par certaines branches professionnelles.

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>

